



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 18-20240926

**Modification n° 1 de l'accord-cadre multi-attributaires
VI2022.231 relatif au gardiennage et à la sécurité
malveillance pour divers événements au Tampon**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 septembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20240926

**Modification n° 1 de l'accord-cadre multi-attributaires
VI2022.231 relatif au gardiennage et à la sécurité
malveillance pour divers événements au Tampon**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n°18-20240926 présenté au Conseil municipal du 26 septembre 2024,

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaires VI2022.231 relatif au gardiennage et à la sécurité malveillance pour divers événements au Tampon a été notifié le 8 novembre 2022 aux sociétés Papangue Protection, Groupe International Sécurité (G.I.S.) et Verdier Picard Sécurité Privée (V.P.S.P.) pour un maximum annuel de 160 000,00 € HT,

Considérant que le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001565152 « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) »,

Considérant que suite à la rénovation en continu des branches par l'INSEE, la série 001565152 en base 12 a été arrêtée. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010762014 « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) Base 100 en 2020 »,

Considérant qu'en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, la présente modification a pour objet de remplacer l'index 001565452 par l'index 010762014,

Considérant que le montant maximum annuel de 160 000,00 € HT reste inchangé,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Article 1 la conclusion de la modification n°1 de l'accord-cadre multi-attributaires VI2022.231 passé avec les sociétés Papangue Protection, Groupe International Sécurité (G.I.S.) et Verdier Picard Sécurité Privée (V.P.S.P.),

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

MARCHÉS PUBLICS EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché

PAPANGUE PROTECTION
56 BIS, RUE MICKAEL GORBATCHEV
97430 LE TAMPON
TÉL : 0692 07 85 53
E-MAIL : jfmali974@gmail.com
SIRET : 848 907 374 00013

C - Objet du marché

■ **Objet du marché public :**

ACCORD-CADRE POUR LE GARDIENNAGE ET LA SECURITE MALVEILLANCE POUR DIVERS EVENEMENTS AU TAMPON

■ **Numéro du marché public : VI2022.231**

■ **Date de la notification du marché public : 08/11/2022**

■ **Montant maximum annuel initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 8,5 %**
- **Montant HT : 160 000,00 €**

■ **Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution**

D - Objet de la modification du marché public.

■ **Modifications :**

L'accord-cadre multi-attributaires VI2022.231 a été notifié le 08/11/2022 à la société Papangue Protection pour un maximum annuel de 160 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001565152

« Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) »

Suite à la rénovation en continu des branches par l'INSEE, la série 001565152 en base 12 a été arrêtée. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010762014 « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) Base 100 en 2020 »

La présente modification, passée en application de l'article R2194-8 du code de la commande publique, a pour objet de remplacer l'index 001565452 par l'index 010762014

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 160 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent
avenant* »

..... A, le

.....
Signature du titulaire,

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché

GROUPE INTERNATIONAL SÉCURITÉ (G.I.S.)
92 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
97441 SAINTE SUZANNE
TÉL : 0693 50 33 90
E-MAIL : pdg@sis-securite.re
SIRET : 849 222 252 00025

C - Objet du marché

■ **Objet du marché public :**

ACCORD-CADRE POUR LE GARDIENNAGE ET LA SECURITE MALVEILLANCE POUR DIVERS EVENEMENTS AU TAMPON

■ **Numéro du marché public : VI2022.231**

■ **Date de la notification du marché public : 08/11/2022**

■ **Montant maximum annuel initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 8,5 %**
- **Montant HT : 160 000,00 €**

■ **Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution**

D - Objet de la modification du marché public.

■ **Modifications :**

L'accord-cadre multi-attributaires VI2022.231 a été notifié le 08/11/2022 à la société GROUPE INTERNATIONAL SECURITE (G.I.S.) pour un maximum annuel de 160 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001565152

« Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) »

Suite à la rénovation en continu des branches par l'INSEE, la série 001565152 en base 12 a été arrêtée. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010762014 « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) Base 100 en 2020 »

La présente modification, passée en application de l'article R2194-8 du code de la commande publique, a pour objet de remplacer l'index 001565452 par l'index 010762014

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 160 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent
avenant* »

..... A, le

Signature du titulaire,

MARCHÉS PUBLICS

EX

MODIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256 rue Hubert Delisle – CS32117
97831 LE TAMPON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché

GROUPE INTERNATIONAL SÉCURITÉ (G.I.S.)
92 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE
97441 SAINTE SUZANNE
TÉL : 0693 50 33 90
E-MAIL : pdg@sis-securite.re
SIRET : 849 222 252 00025

C - Objet du marché

■ Objet du marché public :

ACCORD-CADRE POUR LE GARDIENNAGE ET LA SECURITE MALVEILLANCE POUR DIVERS EVENEMENTS AU TAMPON

■ Numéro du marché public : **VI2022.231**

■ Date de la notification du marché public : **08/11/2022**

■ Montant maximum annuel initial du marché public :
▪ Taux de la TVA : **8,5 %**
▪ Montant HT : **160 000,00 €**

■ Délai d'exécution : L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible tacitement par période annuel sans dépassé quatre ans d'exécution

D - Objet de la modification du marché public.

■ Modifications :

L'accord-cadre multi-attributaires VI2022.231 a été notifié le 08/11/2022 à la société GROUPE INTERNATIONAL SECURITE (G.I.S.) pour un maximum annuel de 160 000,00 € HT.

Le CCAP en son article 5.2 « modalités de variation de prix » prévoyait l'index de révision 001565152

« Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) »

Suite à la rénovation en continu des branches par l'INSEE, la série 001565152 en base 12 a été arrêtée. Aussi, la révision doit s'effectuer par la série équivalente 010762014 « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Services administratifs, soutien (NAF rév. 2 section N) Base 100 en 2020 »

La présente modification, passée en application de l'article R2194-8 du code de la commande publique, a pour objet de remplacer l'index 001565452 par l'index 010762014

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

NON

OUI

Le montant maximum annuel de 160 000,00 HT reste inchangé.

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par la présente modification demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent
avenant »

A, le

.....

Signature du titulaire,